MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services P.V. N°03 XV 2018

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 16 AVRIL 2018

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Sylvie CEYRAC, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Elisabeth de FRESQUET, Jean-Raymond DELMAS, Marie-Caroline DOUCERÈ, Caroline DUC, Agnès EVREN, Louisa FERHAT , Maud GATEL, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ , Jean-Baptiste MENGUY, Laurence PATRICE, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER et Yann WEHRLING.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs : Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Louise-Agathe CHARPENTIER donne pouvoir à Laurent RACAPÉ, Marc ESCLAPEZ donne pouvoir à Nicole SCHNEIDER, Anne HIDALGO donne pouvoir à Florian SITBON, Shervin JANANI donne pouvoir à Claire de CLERMONT-TONNERRE, Youma-Aïcha NIARÉ donne pouvoir à Sylvie CEYRAC, Fabrice ORLANDI donne pouvoir à Olivier RIGAUD, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Anne TACHENE donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERÈ, Bertrand VASNIER donne pouvoir à Isabelle ROY, Dominique VERSINI donne pouvoir à José BAGHDAD

Absents :

Françoise DOROCQ, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Gérard GAYET, Audrey LEVAVASSEUR

La séance est ouverte.

1. **Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Ariane LAVERDANT et Florian SITBON.

2. **Adoption du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 5 mars 2018**

Monsieur le Maire : Madame Maud GATEL.

Madame GATEL : Juste une précision concernant le vœu 27 : le groupe UDI-Modem s'est abstenu.

Monsieur le Maire : Merci, on rectifiera les mentions.

Chers collègues, avant de commencer notre séance, je voudrais rendre hommage à deux héros de la Deuxième Guerre mondiale décédés la semaine dernière et qui ont chacun marqué à leur manière notre arrondissement. D'abord, Franck BAUER, Croix de Guerre 39-45, Médaille de la Résistance, dont vous vous souvenez peut-être puisqu'habitant du XVe et dernier speaker de Radio Londres - interdit d'écoute en France bien sûr - il avait présidé la commémoration du 18 juin 2009, alors qu'il avait déjà quatre-vingt-huit ans, sur le parvis de la mairie où une plaque consacrée à Radio Londres avait été dévoilée. Il était la voix de *« Ici Londres, les Français parlent aux Français »*. Il racontait d'ailleurs avec beaucoup de verve les essais de voix qu'il faisait faire au Général De Gaulle, quand celui-ci parlait à Radio Londres, et c'était toujours assez savoureux comme anecdote.

Deuxièmement, Pierre CHÂTELET, ancien Cadet de Saumur - que nous avons reçu ici-même - qui avait, lors de l'inauguration du pont des Cadets-de-Saumur dans le XVe, témoigné du premier acte de résistance française, celui du sacrifice des élèves officiers de Saumur qui avaient retenu l'armée allemande, très supérieure en nombre, pendant plusieurs jours sur les ponts de la Loire. Un hommage lui sera rendu à Saumur lors de la diffusion du film *Ces gamins-là, la bataille des Cadets de Saumur* sur les murs du château où Jean-Manuel HUE me représentera et nous représentera auprès des autorités locales et militaires de Saumur.

Pour honorer la mémoire de ces héros liés au XVe, comme notre pays sait en produire à chaque moment tragique de son histoire, qui ont servi la France au péril de leur vie, je vous propose de respecter une minute de silence.

L'assemblée observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Au début de notre séance, je tenais aussi à vous indiquer qu'à la demande de la Ville, la délibération 2018 DEVE 5, réaménagement du jardin Eugénie-Djendi au sein du parc Citroën en vue de l'installation d'un mémorial OPEX – c'est-à-dire à la mémoire des soldats français morts en opérations extérieures – a été retirée de l'ordre du jour. La délibération devrait repasser lors de la prochaine séance de notre conseil.

3. **152018036 - Adoption du compte administratif 2017 de l'état spécial du 15ème**

Monsieur le Maire : Je vais demander à notre rapporteur, Jean-François LAMOUR, de venir nous le présenter. Comme la loi m'y oblige et à regret, je quitterai cet hémicycle, mais pour quelques instants seulement, rassurez-vous.

Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur LAMOUR prend la présidence.

Monsieur LAMOUR : Comme chaque année à pareille époque, nous discutons du compte administratif de notre état spécial. Vous savez que c'est un document important puisqu'il retrace les dépenses effectives qui ont été engagées par notre collectivité au cours de l'année 2017 – puisqu'on traite toujours de l'année précédente. Il faut préciser un point technique sur le mode de comptabilité : on est passé d'un mode M14 à un mode M57. Ne me demandez pas trop ce que cela veut dire, mais il fallait le préciser à l'occasion de cette intervention.

Venons-en au plus important : les dépenses constatées. Vous avez eu, je crois, un récapitulatif de ces documents qui concernent la DGL – la Dotation de gestion locale – et la DAL – la Dotation d'animation locale – pour le fonctionnement. Sur la partie investissement, vous avez la dotation d'investissement. En 2017, le budget primitif a augmenté de 1,5 %, c'est-à-dire environ 165 000 euros de plus qu'en 2016, avec deux lignes de crédit en hausse : la DGL avec 125 500 euros de plus et la DAL avec 39 609 euros de plus. La dotation d'investissement était stable. Les crédits ouverts, qui conjuguent le budget primitif, les crédits reportés de l'année précédente et les abondements octroyés lors du vote du budget supplémentaire, se sont élevés à 12,86 millions d'euros, contre 12,64 millions d'euros en 2016, soit une hausse de 215 000 euros. Cette hausse de crédits ouverts est principalement portée par une augmentation de la DGL à hauteur de 75 593 euros - je rappelle que cette DGL compte pour 85 % de notre état spécial d'arrondissement - ainsi que par une hausse de la DI de l'ordre de 77 765 euros et de la DAL pour 64 765 euros. Quant au mandatement des crédits, c'est-à-dire le paiement effectif de nos fournisseurs qui est

l'aboutissement de la procédure comptable, il est en hausse de 1,49 % par rapport à 2016 alors même que, comme indiqué précédemment, l'exercice budgétaire 2017 ne s'est étalé que sur onze mois. Ces crédits passent donc de 11,6 millions d'euros à plus de 12 millions d'euros en 2017, c'est-à-dire une hausse de 389 000 euros, essentiellement due à l'engagement des crédits sur la dotation d'investissement, qui est en hausse de près de dix points, passant de 73 % en 2016 à 83 % en 2017. Quant à la DGL, l'augmentation des crédits mandatés est principalement due, comme quasiment tout le temps d'ailleurs, à l'accroissement des dépenses de fluides. Elle passe de 2,6 millions à 2,8 millions d'euros. Il faut d'ailleurs noter que les crédits 2018 sont suffisants et nous ont conduits - je représentais Monsieur le Maire le 11 avril dernier - à ne pas réclamer d'inscription de crédits complémentaires au budget supplémentaire que nous allons voter le mois prochain, ce qui démontre que les projections réalisées d'année en année sont à la fois bien gérées entre la Direction des services de l'arrondissement et les Directions de la Ville. Les projections sont bonnes. Les efforts en matière de gestion de ces fluides commencent à porter leurs fruits et les mesures d'économies qui ont été prises nous permettent de ne pas demander de crédits complémentaires.

En conclusion, la mairie du XVe tente de gérer au mieux la rigueur que lui impose la mairie centrale et utilise au plus juste les capacités qui lui sont offertes.

Monsieur BAGHDAD ?

Monsieur BAGHDAD : Je me permettrai de faire quelques remarques techniques et peut-être un propos liminaire. Comme chaque année, nous notons les efforts qui sont faits par la mairie du XVe au niveau du taux d'exécution du budget : on est à 92,8 %. C'est mieux que l'année dernière. Nous ne sommes pas au record de 2013, ce qui veut dire que nous avons toujours une marge de progression. Nous notons que nous sommes dans des proportions plutôt bonnes. Quelques remarques plutôt techniques sur l'animation locale. Le taux d'exécution reste encore assez faible et on pourrait l'améliorer : il y a un écart important de budget non consommé. Est-ce que c'est juste un écart technique lié à des paiements qui n'ont pas encore été effectués ? Est-ce que ça a été mandaté mais pas payé ? Ensuite, nous voulions savoir, concernant l'animation locale, si le principe élaboré par Monsieur DELANOË voici maintenant quelques années prévoyant un euro par habitant pour des actions culturelles était aujourd'hui respecté, ou en tout cas à peu près suivi dans la mairie du XVe.

Trois points très techniques sur la DGL. Nous avons noté des différences importantes, par rapport aux éléments budgétés sur les charges locatives et de

copropriété, pour les crèches et garderies, de 84 000 euros. Là, on est vraiment sur du fonctionnement quotidien. Avez-vous une explication ? De même, sur les bibliothèques, on a une différence de 47 000 euros sur les locations immobilières par rapport au budget. Nous avons aussi noté des différences importantes dans les eaux et l'assainissement, dans l'exécution du budget. Est-ce toujours un point technique, lié à la réception des factures des fournisseurs, qui explique l'écart que nous constatons ? Merci, Monsieur le Président, pour vos réponses.

Monsieur LAMOUR : Je vais répondre à vos questions et aller dans votre sens, Monsieur BAGHDAD. Il est vrai que la mairie du XVe est l'une des mairies qui consomment avec le plus d'efficacité les crédits alloués. Elle fait partie dans ce domaine du peloton de tête. Sur les deux sujets que vous évoquiez, vous avez à juste titre parlé de problèmes techniques sur la désignation et l'identification d'un certain nombre de dépenses. La mairie n'a pas reçu toutes les factures. C'est une remarque qui est faite tous les ans. N'ayant pas reçu toutes les factures des fournisseurs, elle ne peut malheureusement pas vous préciser certaines dépenses. Vous avez cité en particulier les crèches et d'autres types de consommation de fluides. Quant au projet de ligne budgétaire de l'état spécial dédié à l'animation culturelle, ça nous obligerait à consommer la moitié de la DAL, ce qui nous semble être – vous en conviendrez – extrêmement compliqué à mettre en place. Je crois que c'est de l'ordre de 80 000 euros aujourd'hui. C'est un effort conséquent et qui ne permet pas d'atteindre les objectifs qui ont été fixés. Il faudrait que la DAL atteigne des niveaux cohérents avec cette proposition. Avant de vous repasser la parole, est-ce que d'autres collègues souhaitent la prendre ? Allez-y, Monsieur BAGHDAD, je vous en prie.

Monsieur BAGHDAD : Merci pour ces précisions sur les points très techniques qui portent sur les factures à recevoir. Sur la partie DAL, vous avez précisé qu'un peu plus de 80 000 euros étaient consacrés à la culture et qu'il faudrait des efforts complémentaires. Nous notons que dans les crédits rapportés, nous avons 168 000 euros. Si on les additionne aux 84 000 euros déjà consommés, ça correspondrait à un euro par habitant pour la culture. Nous avons une marge, de façade au moins, qui nous montre qu'on pourrait peut-être faire un peu plus pour la culture si tous les crédits rapportés étaient fléchés pour la culture.

Monsieur LAMOUR : Je reviens à mon propos : ce sont des factures qui sont déjà engagées mais qui ne sont pas payées. Je veux bien qu'on prenne un certain nombre de risques, Monsieur BAGHDAD, mais après vous nous attaqueriez sur notre mauvaise gestion. Nous préférons avoir une gestion prudente, qui engage ce report. Comme vous l'avez vu, ce report nous permet de ne pas faire appel à des crédits supplémentaires lors de la discussion budgétaire sur le budget

supplémentaire que nous avons eue au mois d'avril et que nous allons voter le mois prochain. Encore une fois, précisez-nous votre pensée. S'il s'agit d'engager à nouveau des dépenses supplémentaires alors que celles qui doivent normalement être payées par la mairie du XVe ne le sont pas à cause de factures non arrivées, j'attends que vous nous précisiez votre pensée. Nous sommes pour une gestion rigoureuse et nous nous en tenons là.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je vous propose donc de passer au vote de ce compte administratif 2017 de l'état spécial du XVe. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce compte est adopté. Nous allons donc rappeler Monsieur le Maire à sa place favorite. Merci à vous.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire : Merci pour cette prestation exemplaire. Nous allons donc reprendre le cours normal de notre Conseil, avec un vrai Maire.

4. **152018035 - Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement en présence du C.I.C.A du mercredi 30 mai 2018 à 19h. Thème : « Question relative au maintien de la réforme des rythmes scolaires de 2013 et au temps d'accueil périscolaire. Bilans et Perspectives ». Question posée par Reflets 15**

Monsieur le Maire : La parole est à Marie-Caroline DOUCERÉ.

Madame DOUCERÉ : Le secrétariat du CICA vous a adressé, Monsieur le Maire, les deux questions recensées lors de l'assemblée plénière du 8 février en prévision du CA CICA programmé le 30 mai. La première question, posée par Monsieur Ghislain ANGOUILLANT de l'association Reflets 15, porte sur le maintien de la réforme des rythmes scolaires de 2013 et sur les temps d'accueil périscolaire. L'objectif étant de faire un bilan et d'ouvrir d'éventuelles perspectives pour les directeurs, professeurs, agents, acteurs associatifs impliqués et bien sûr les enfants et familles de notre arrondissement. La deuxième question, de Madame Marie-Claude BEAUDEAU de l'association Comité de défense de Beaugrenelle, est libellée comme ceci : *« Les services publics de proximité du XVe arrondissement répondent-ils aux besoins des habitants ? »*

Conformément à l'ordre du jour de ce Conseil, je vous propose ce soir d'adopter la question de l'association Reflets 15. Pour rappel, cet enjeu avait fait l'objet d'un débat sous la précédente mandature, initié par l'association Familles de

France, en l'espèce le 19 juin 2013. Grâce à ce nouvel échange porté par une des associations très impliquées auprès des enfants du XVe, la dynamique de notre CICA n'en sera que renforcée. En effet, nous pourrons ainsi faire un état des lieux au plus près du terrain sur l'efficacité *a posteriori* d'une politique non sans incidence : celle des TAP. Ce sujet fait toujours l'objet de discussions dans les écoles. Aussi, donnons-lui la place qu'il mérite dans notre débat public. Naturellement, je remercie les membres du CICA pour leur implication, leurs questions concrètes et je vous invite, mes chers collègues, à adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Des interventions ? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : Nous soutenons l'initiative de mettre à l'ordre du jour du CA CICA cette question. Petite remarque légèrement polémique : nous avons noté que dans de nombreux conseils d'arrondissement tenus par la droite, cette question était posée pour le CA CICA. Grand bien nous fasse d'avoir un débat parisien sur le sujet. L'association a joué le jeu de porter la question au débat. Tant mieux, même si c'est un tout petit peu téléguidé, mais le débat vaut d'être tenu.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à l'adjointe compétente. Vous avez pu remarquer que nous sommes assez éclectiques dans cette assemblée en ce qui concerne le choix des sujets mis à l'ordre du jour du CICA et qui viennent d'associations d'origines très diverses sur le plan politique. Tout cela se fait de façon consensuelle et œcuménique. Madame DOUCERÉ ?

Madame DOUCERÉ : Comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire, les associations porteuses de questions sont très diverses, les sujets le sont également. Je trouve dommage qu'on ne souligne pas que dans ce cadre-là, le CA CICA permette de faire un bilan et d'apprécier l'efficacité des politiques publiques qui sont menées. En l'espère, c'est véritablement pertinent, d'autant que notre CA CICA dans le XVe arrondissement est extrêmement actif et fonctionne sous une forme assez originale.

Monsieur le Maire : Merci. Je soumets au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Unanimité, merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. **2018 DU 123 - Appel à Projets IMGP - Porte Brancion (15e) - Désignation du lauréat. Principe de déclassement - Promesses de bail à construction - Conventions de Projet Urbain Partenarial pour les travaux de voirie**

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD.

Monsieur RIGAUD : Je voudrais tout d'abord féliciter la métropole du Grand Paris et ses élus pour ce magnifique projet d'aménagement et saluer au sein de notre majorité notre collègue Daniel-Georges COURTOIS, qui est également vice-président de la métropole du Grand Paris. En effet, ce projet s'inscrit dans l'appel à projets « Réinventons la métropole ». Il s'agit d'une véritable aubaine pour notre arrondissement et le conseil de quartier Georges-Brassens, et plus précisément pour ce secteur de la porte Brancion, injustement délaissé, au grand dam de ses habitants. Il faut avouer que la Mairie de Paris ne met pas beaucoup d'entrain à s'occuper de cette partie dite « périphérique ». Nous espérons que ce projet aura un effet moteur sur ce quartier et qu'il permettra à terme de convaincre la Mairie qu'il faut par exemple restructurer le groupe scolaire Brancion. Notre collègue Chantal ROLGEN devrait intervenir tout à l'heure à ce sujet. Nous pourrions également nous interroger sur l'impérieuse nécessité d'améliorer le parc social voisin. Or, cette rénovation nous avait été annoncée par le bailleur Paris Habitat pour 2018. Pourtant, aucune programmation de chantier depuis cette annonce. Je souhaite donc attirer l'attention de ce bailleur social, mais également celle de la Mairie de Paris, sur l'urgence qu'il y a à faire de ce quartier une priorité urbaine, tant les demandes et les attentes de ses habitants sont grandes.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Au travers de ce beau projet, bien nécessaire pour ce quartier, je me permets de vous rappeler l'importance de la restructuration du groupe scolaire de l'avenue de la Porte-Brancion. En effet, si tous s'accordent sur le fait que cette école soit la prochaine opération de grande envergure dans le XVe, après les écoles Saïda et Cardinal-Amette, nous n'en sommes pour l'instant qu'à un accord tacite, sans calendrier précis. Or, ce groupe scolaire, le seul du XVe à être situé en Réseau d'éducation prioritaire, est en état de grande vétusté. Coincée entre le boulevard des Maréchaux et les lignes SNCF, cette école souffre d'un environnement difficile. Ce groupe est composé de plusieurs bâtiments distincts et éloignés les uns des autres, dont l'utilisation a besoin d'être repensée, d'autant plus qu'avec la réforme des classes de CP et de CE1 dédoublées en REP, nous sommes dans l'obligation de trouver quatre nouveaux

locaux sur deux ans. Les travaux sont engagés pour deux classes à la prochaine rentrée. Il en sera de même pour la rentrée 2019. Il est évident aussi que ce groupe scolaire a besoin d'être restructuré pour des questions de sécurité, les intrusions étant nombreuses, en particulier le soir et le week-end. Pour information, ce week-end, tout le matériel informatique (tablettes, vidéoprojecteurs, ordinateurs portables) a disparu suite à une intrusion. La directrice de l'école maternelle – que nous rencontrons souvent – est également bien souvent confrontée à cette situation d'insécurité en se retrouvant face à face avec des individus qui ont franchi les barrières et s'installent dans l'espace de pelouses et jardins. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, je vous confirme l'impérieuse nécessité de la restructuration de ce groupe.

Monsieur le Maire : Il est vrai que la sécurité de ce quartier n'est pas pleinement assurée. L'événement fâcheux qui a eu lieu ce week-end le démontre encore. Une restructuration du secteur et surtout une meilleure liaison entre Paris et Vanves, un aménagement et un embellissement urbain permettront au moins partiellement de changer la nature des choses dans ce secteur. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Pendant que les plus hautes sphères de l'État phosphorent sur le futur périmètre de la métropole du Grand Paris, cette intercommunalité de 131 communes au service de sept millions d'habitants avance et relève les défis de l'aménagement économique et social, de la protection de l'environnement et de l'attractivité internationale. C'est ainsi que la MGP, dont notre collègue Daniel-Georges COURTOIS est vice-président, a lancé en octobre 2016 un premier appel à projets intitulé « Inventons la métropole du Grand Paris ». Véritable succès avec cinquante-et-un projets lauréats, cet important concours d'urbanisme et d'architecture va contribuer à dessiner la ville de demain. C'est dans ce cadre que nous allons enfin voir évoluer les dalles de la porte Brancion sur lesquelles vont être construites et livrées à l'horizon 2021 cent-quatorze logements pour jeunes apprentis et une recyclerie côté porte de Versailles et, côté voie ferrée, un ensemble sportif exploité par le FIVE. Je dis « enfin » car depuis 2008, date de l'achèvement de la couverture du périphérique, les deux morceaux de dalle situés de part et d'autre de la porte Brancion sont restés pendant des années à l'abandon, le site ayant ressemblé non pas à une entrée de ville, mais à une décharge bordée de palissades. Nous pouvons nous réjouir qu'à travers le projet métropolitain partagé avec nos voisins de Vanves, qui eux bénéficieront d'une résidence étudiante, la porte Brancion va offrir un nouveau visage, tant pour l'image de Paris que pour le cadre de vie des habitants de ce secteur. Des habitants qui attendent que l'exécutif parisien fasse preuve de dynamisme et de détermination pour réaménager le vaste îlot qui

s'étend entre la rue Claude-Garamont, l'avenue de la Porte-Brancion et le boulevard Lefebvre. Ce secteur présente des enjeux importants. D'ailleurs, dès 2005, l'APUR a produit une étude dessinant des orientations d'aménagement pour ce site de 2,7 hectares qui comprend plusieurs grands ensembles de logements sociaux et le vaste groupe scolaire dont la situation vient d'être décrite par Chantal ROLGEN. Depuis, alors que de nouvelles études ont été réalisées et présentées, nous avons fortuitement appris le report du projet de requalification initialement programmé sur l'ensemble Lefebvre. Ce report est inacceptable pour un quartier en souffrance dont l'urbanisme vieillissant et la proximité des voies ferrées appellent à un réaménagement ambitieux et concerté avec la mairie du XVe, le conseil de quartier Georges-Brassens et les différents acteurs locaux. Si nous nous réjouissons de l'issue de l'appel à projets porté par la métropole du Grand Paris sur la dalle du périphérique, nous attendons que la mairie centrale et Paris Habitat assument leurs responsabilités et engagent enfin le projet tant attendu de requalification de l'îlot Lefebvre-Brancion.

Monsieur le Maire : J'en profite d'ailleurs pour vous informer - au cas où ce ne serait pas encore fait - d'un autre projet de « Inventons la métropole du Grand Paris II » puisque notre arrondissement a été retenu - il est d'ailleurs le seul à Paris et j'en remercie les autorités de la métropole et de la Ville - pour être le seul arrondissement qui bénéficie de deux projets de « Inventons la métropole du Grand Paris II ». Nous avions fait un certain nombre de propositions à la mairie centrale et à la MGP pour cette deuxième étape de « Inventons la métropole du Grand Paris ». Le projet qui a été retenu est l'emprise de 2 400 mètres carrés située au 49 quai d'Issy-les-Moulineaux, qui est une propriété de la Ville de Paris. Cette emprise est située en bordure de la ligne C du RER, à quelques mètres des voies sur berges, et pourrait accueillir des immeubles de bureaux, permettant de renforcer le rayonnement de Paris et de la métropole près des sièges de Safran, Altis, Microsoft, avec l'entrée de Paris par Issy-les-Moulineaux. C'était une information que je voulais vous donner. Il y a encore plein de projets que nous avons dans nos cartons, aussi bien pour la métropole du Grand Paris que pour Paris. Il y aura, je l'espère, d'autres épisodes. S'il n'y a pas d'autre intervention, je soumets à votre vote ce projet. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

6. **2018 DU 132 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Rectification des objectifs poursuivis**

Monsieur le Maire : Nous avons eu un long débat sur cette opération la dernière fois. Je pense qu'il n'est pas nécessaire de revenir dessus. Il s'agit de rectifier des erreurs matérielles. Je pense qu'on peut le voter. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci, unanimité.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

7. **2018 DLH 64 - Mise à disposition de locaux communaux relevant du domaine public - 99 rue Olivier-de-Serres (15e) à l'association PEN Club français**

Monsieur le Maire : Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Nous sommes de nouveau appelés à débattre et délibérer sur une décision portant sur le site de l'ancienne école 99 rue Olivier-de-Serres, pour une partie du moins. Je rappelle que c'est un site en déserrance maintenant, bien qu'il accueille pour partie une mission locale. C'est un site que nous devions récupérer au projet de la Caisse des écoles du XVe. Encore une fois, cette destination semble peu solide dans la décision prise par la Ville. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais avoir des précisions sur cette délibération et sur le sort qui sera réservé à cette parcelle.

Monsieur le Maire : Madame DOUCERÉ pour répondre.

Madame DOUCERÉ : Je ne vais pas pouvoir répondre sur la totalité de cet espace. Je voulais apporter quelques précisions sur les fameux locaux mentionnés dans cette délibération. Effectivement, une nouvelle délibération nous est soumise ce soir au sujet du local situé au 99 rue Olivier-de-Serres. Comme nous l'avions appris officieusement juste avant l'examen d'une délibération initiale présentée le 22 juin 2017, ce local doit être attribué à l'association PEN Club Français. Sans vouloir mettre en cause la noble mission de cette association au profit des écrivains de tous pays, pour la défense de la liberté d'expression et de création, je souhaiterais prendre quelques instants pour parler du contexte. Nul ici n'ignore les difficultés grandissantes des associations du XVe pour trouver des locaux, les financer, les partager afin d'y exercer leurs missions, pour la plupart locales. De même, nous réclamons une antenne de la Maison des associations, nous faisons face à l'élargissement des missions de cette unique maison sans aucun mètre carré supplémentaire. Nous accueillons du mieux que nous le pouvons certains acteurs à la Maison communale rue Violet et encore

davantage demain grâce à la rénovation en cours. Nous défendons le patronage laïque-Maison pour tous qui - sauf erreur de ma part - attend toujours sa convention, ne serait-ce que temporaire. Là, nous recevons cette délibération qui accorde après d'importants travaux de rénovation - comme l'indique l'avis défavorable du conseil du patrimoine de Paris - et de manière temporaire à cette association - installée dans le IVe et qui doit rejoindre à terme le XVIIe - un local de soixante-trois mètres carrés. Sans préciser que ce même conseil du patrimoine stipule dans son avis qu'il s'interroge sur les liens avec l'intérêt général parisien de l'activité que cette association poursuit et qui consiste, aux termes de ses statuts, en l'organisation de dîners, réceptions et réunions intimes autour du thème de la littérature. Comment la Mairie de Paris pense-t-elle que les élus de notre majorité et de nombreuses associations accueillent une telle délibération ? Je suis désolée de le rappeler, mais notre arrondissement n'est pas non plus un lieu d'opportunités foncières passagères, d'autant que - comme l'avait très justement indiqué Claire de CLERMONT-TONNERRE lors du précédent débat - cette association aurait tout à fait bien pu être accueillie à la Maison des journalistes, rue Cauchy, et nous nous en serions félicités car cela aurait eu du sens. Nous ne souhaitons pas entraver l'activité de cette association et nous ne nous opposerons pas à cette délibération, mais nous demandons qu'à son départ, le Maire du XVe et son équipe soient cette fois-ci consultés pour choisir la nouvelle destination de ce local rénové et que cela puisse se faire au regard de l'intérêt des acteurs associatifs et autres, ainsi que des habitants du XVe.

Monsieur le Maire : Merci. Madame ROY.

Madame ROY : Nous sommes aussi un petit peu gênés par cette délibération. Nous sommes d'accord avec vous sur la plateforme logistique pour la Caisse des écoles, on l'a déjà dit plusieurs fois dans ce Conseil. On s'était d'ailleurs abstenus avec vous la dernière fois, lors d'une délibération sur ce même emplacement. Pour autant et pour revenir à l'association qui va s'installer provisoirement dans ces locaux, on ne s'explique pas trop l'avis du conseil du patrimoine, d'autant qu'il n'y a pas de raison de remettre en cause l'intérêt général de cette association qui est une émanation du PEN Club International - qui est une association agréée par l'UNESCO, le Conseil économique et social des Nations Unies qui travaille avec énormément d'organisations internationales comme Amnesty International, Reporters Sans Frontières - qui défend véritablement la liberté d'expression, qui relaie des campagnes et surveille tout ce qui relève des violations de la liberté d'expression. L'association dont on parle ici est la section française qui évidemment œuvre dans le même objectif. De plus, elle organise des événements littéraires, comme le grand prix de la critique littéraire, elle édite une revue et

relaie les campagnes en faveur de la liberté d'expression et de création des auteurs. Nous ne souhaitons pas nous opposer à la vocation de cette association, mais nous nous interrogeons de la même façon que vous. Nous pensons donc nous abstenir sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Nous avions l'intention de la voter mais nous n'allons pas être plus royalistes que le roi. On va se rallier à votre position. Je suis un peu déstabilisé. C'est compliqué la politique de nos jours. Soyons fous. Je propose donc ce projet de délibération à votre vote, en préconisant l'abstention. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstention. Comment ça se passe quand tout le monde s'abstient ? Ce n'est ni adopté, ni refusé ? Ce n'est pas prévu dans le règlement intérieur.

Le conseil d'arrondissement s'abstient à l'unanimité.

8. 2018 DLH 60 - Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition

Monsieur le Maire : Là, ce sera très clair. Nous allons enfin retrouver nos repères avec ce projet de délibération. Madame PATRICE.

Madame PATRICE : Cette délibération est proposée dans tous les arrondissements. Elle a pour objet de prélever en amont, centralement, certains logements pour faciliter les relogements des opérations liées au nouveau programme national de relogement urbain ou pour des réhabilitations lourdes afin que tous les arrondissements participent, en fonction de leur contingent, à l'effort général. Je sais que notre contingent n'est pas forcément bien lourd. Il s'agit donc d'une action de solidarité à l'échelle parisienne vis-à-vis des locataires bénéficiant certes d'un logement social mais dans un état tel qu'il nécessite des travaux importants. Ces relogements, comme le spécifie la délibération, peuvent être estimés environ à sept cents et ils s'étaleront entre cinq et dix ans, en fonction de l'avancement des projets de rénovation. La direction du logement et de l'habitat n'interviendrait en prélèvement que sur 30 % des relogements au grand maximum pour pallier les difficultés rencontrées par les bailleurs sur leur patrimoine. Ainsi, dans le scénario le plus important, cela représenterait un nombre maximum d'une quarantaine de logements prélevés par an sur l'ensemble du contingent de la Ville, Mairie de Paris et mairie d'arrondissement confondues, soit 1 % en moyenne des logements attribués cette année. Comme vous le savez, cette disposition est rendue possible et même encouragée par la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, dont le titre II est « Mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat ». Cette disposition permet

de construire ce genre de circuit spécifique. Il est quand même prévu dans l'article 73 de cette loi que l'avis des conseils d'arrondissement peut être pris. Le Maire a un avis à donner. En tout cas, il est prévu qu'une information semestrielle et très en amont vous soit fournie, comme d'ailleurs à tous les maires d'arrondissement, pour ce qui concernerait les relogements effectués dans le XVe arrondissement. Il faut noter que les bailleurs feront le plus gros effort et que la Ville y contribuera aussi. Il faudra réaliser un travail très en amont pour organiser ces relogements.

Monsieur le Maire : Je suis un peu étonné d'apprendre toutes ces informations qui n'ont pas été communiquées par la mairie centrale. Nous n'avons comme information à notre disposition que le contenu du projet de délibération. On attendra de voir ce qui nous sera proposé. Evidemment, ce projet ne nous convient pas du tout. Je passe donc la parole à Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Je serai moins optimiste que ma collègue qui siège aussi à la commission logement du XVe et qui voit bien le peu de logements que nous avons déjà à répartir. La Mairie de Paris souhaite prélever sur le contingent Ville, qui est ensuite orienté à moitié vers les mairies d'arrondissement, environ sept cents logements sur plusieurs années pour de grands projets mais aussi autant pour des opérations de rénovation menées par des bailleurs. Le contingent annuel de la Ville de Paris est d'environ quatre mille logements. Sur ces quatre mille logements, on retire les relogements de droit, les accords collectifs et autres. Je donnerai en exemple notre mairie. Comme je l'ai rapporté dans le bilan de la commission logement au conseil d'arrondissement du 6 novembre dernier, si le contingent de la Ville de Paris était de 549 logements pour le XVe, *in fine* la commission logement n'avait que cent trente-deux logements sur lesquels elle pouvait proposer des candidats. Quand on sait que le XVe a plus de 12 000 demandeurs inscrits, on voit que le delta est bien large. J'ajoute que, le plus souvent, les locataires concernés ne souhaitent pas quitter leur arrondissement, voire leur quartier, où ils ont leurs repères, où leurs enfants - s'ils en ont - sont scolarisés, où ils ont leurs commerces et leurs habitudes. On connait la difficulté de les faire changer. Je pense que les relogements nécessaires ne devraient être faits que sur les contingents de la mairie centrale et ne concerner que les arrondissements où il y a des opérations à réaliser. Il est précisé également que les logements à mobiliser sont des logements à faible loyer - PLAI. Or, plus de la moitié des demandeurs du XVe relèvent du PLAI. De grands logements sont demandés également mais nous n'avions que trente-et-un logements, du F4 au F6, l'année dernière - dont deux F6. La politique de la Ville, c'est toujours plus de logements sociaux, sans tenir compte de la pertinence de leur implantation, ni de leur concentration dans certains secteurs. La politique de

la Ville, c'est toujours moins de logements orientés vers les mairies d'arrondissement. Or, qui mieux qu'une mairie d'arrondissement connaît ses quartiers et leurs problèmes ? Elle est donc la mieux en capacité d'orienter ces demandeurs, particulièrement les publics fragiles. Si cette délibération parle de « l'ambitieux objectif d'amélioration de la qualité du parc », je souhaiterais que la Ville soit plus vigilante sur la qualité de vie de ses habitants dans les quartiers.

Monsieur le Maire : On a vraiment le sentiment que, étape par étape, la Mairie de Paris rogne les capacités d'attribution des mairies d'arrondissement. La loi PML elle-même évoquait une attribution par moitié entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement. On en est très loin aujourd'hui. Plus on construit de logements sociaux - ce à quoi nous ne sommes d'ailleurs pas opposés puisque leur nombre a à peu près doublé dans l'arrondissement depuis une quinzaine d'années - et moins la Mairie de Paris nous en attribue. Voici dix ou quinze ans, la Mairie du XVe attribuait environ deux cent quarante logements par an. Aujourd'hui, nous sommes tombés à cent trente ou cent quarante logements, alors que le nombre de logements sociaux a doublé. Cherchez l'erreur. Il y a donc un vrai sujet. On aurait dû attribuer deux fois plus de logements, on en attribue presque deux fois moins. C'est encore une partie du contingent qui saute. On ne peut pas être favorable à cette proposition. Jusqu'à présent, il y a eu des relogements dans de grandes opérations immobilières à Paris, ce n'est pas pour autant qu'il était décidé de les prélever sur les contingents des mairies d'arrondissement. Monsieur RIGAUD, rapporteur, pour quelques mots de conclusion.

Monsieur RIGAUD : Si nous prenons en compte votre intervention et celle de Sylvie CEYRAC, la proposition de la Ville est tout simplement scandaleuse. Chercher à récupérer sur votre quota un certain nombre d'appartements au prétexte d'accélérer de grosses opérations de restructuration pour reloger des habitants, qui plus est issus d'autres arrondissements, dans le XVe, apparaît tout simplement injuste et scandaleux. Je vous invite, mes chers collègues, à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? La gauche. Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est rejeté, la gauche votant pour.

9. **2018 DLH 100 - Réalisation dans les 2, 5, 9, 10, 11, 12, 15, 17 et 18e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement de 53 logements sociaux (17 PLA-I et 36 PLUS) par AXIMO**

Monsieur le Maire : La parole est à Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Cette délibération porte sur la préemption dans le diffus de trois logements, en ce qui concerne le XVe : deux appartements situés au 187 rue Saint-Charles et un appartement situé au 21 boulevard Lefebvre. Bien qu'il s'agisse de la septième délibération relative à la cession à AXIMO d'appartements préemptés dans des immeubles privés, je vais une fois de plus rappeler les motifs sur lesquels nous fondons notre opposition à ce type de préemption. D'abord, ces préemptions sont réalisées de façon aléatoire et se situent souvent en-dehors du périmètre de droit de préemption urbain renforcé instauré par la Ville de Paris. Ces préemptions empêchent certains acquéreurs potentiels de poursuivre leurs projets. Je citerai par exemple la préemption récente et scandaleuse d'un appartement situé au 96 rue d'Alleray. Alors qu'un compromis de vente a été signé pour ce bien avec une personne vivant seule avec son enfant et travaillant à domicile, la Ville a décidé de préempter cet appartement. L'acquéreur qui avait obtenu un prêt bancaire a ainsi vu tous ses projets tomber à l'eau. En outre, la Ville justifie la nécessité de préempter des appartements dans le diffus pour avancer, dit-elle, dans la politique ambitieuse de production de logements sociaux. Or, ces acquisitions ne produisent pas de nouveaux logements dans la mesure où, la plupart du temps, les logements préemptés sont déjà occupés. Par ailleurs, ces préemptions fragilisent les copropriétés en complexifiant la gestion des immeubles. Ces décisions affectent également la valeur des biens des copropriétaires. Enfin, toutes ces préemptions sont systématiquement conventionnées en PLAI ou en PLUS, excluant de fait tout accès aux classes moyennes. La preuve, cette délibération porte dans son ensemble sur dix-sept logements PLAI, trente-six PLUS et aucun PLS. J'ajoute que, la fin de mandature approchant, le XVe fait l'objet de préemptions à répétition. Ce sont des immeubles entiers qui entrent dans le giron de la Ville, en particulier dans les quartiers les plus fragiles. Ce mode d'intervention s'inscrit en totale contradiction avec la mixité sociale que nous souhaitons, laissant à notre arrondissement le soin de gérer les difficultés sociales qui découlent de cette politique.

Monsieur le Maire : Pas d'autre intervention ? Monsieur BAGHDAD.

Monsieur BAGHDAD : C'est une délibération sur laquelle nous avons des différences importantes. Vous êtes contre le principe de la préemption, nous y sommes favorables pour les raisons que nous avons déjà évoquées à maintes reprises dans cette assemblée. Je voudrais souligner quelques points. Lorsqu'il y a des préemptions sur des immeubles, vous dites que ça ne favorise pas la mixité : au contraire, ça empêche notamment les ventes à la découpe auprès de particuliers ou d'institutionnels qui vont faire en sorte d'optimiser leur investissement. Vous soulignez le fait que ça ne crée pas de logement social et

vous donnez l'exemple - qui est un contre-exemple - d'un appartement rue d'Alleray avec une personne seule avec un enfant, c'est-à-dire qu'elle avait le projet de s'y installer. C'est donc bien un logement vide qui va rentrer sur le marché de la location sociale. Donc il faut savoir si ça crée du logement social ou pas. En l'occurrence, cela crée du logement social. Nous comprenons bien les difficultés que cela peut représenter pour cette famille et ses projets, mais c'est bien entendu le principe de la préemption. Maintenant, il est connu qu'à Paris, nous avons des actions de préemption et qu'il existe toujours ce risque qui peut s'exécuter dans telle ou telle opération immobilière. Vous êtes contre la préemption, nous y sommes favorables, notamment pour favoriser des intégrations plus aisées dans du diffus de locations sociales.

Monsieur le Maire : Nous allons acter notre désaccord. Monsieur RIGAUD veut dire un mot en tant que rapporteur, c'est son droit le plus strict.

Monsieur RIGAUD : Je rappellerai à cette assemblée, Monsieur BAGHDAD, que le nombre de logements sociaux dans le XVe arrondissement a doublé ces quinze dernières années. On est passé de 11 000 à 23 000 logements sociaux. Par ailleurs, 2 000 logements sociaux sont en cours de construction, de sorte qu'on va atteindre le seuil des 20 % de logements sociaux prévus par la loi SRU. Pour la majorité municipale du XVe, il ne s'agit pas de faire abstraction des demandes de logements sociaux, mais il ne s'agit pas non plus de construire du logement social ou de préempter pour faire du chiffre sans qu'il y ait un environnement favorable. Or, à chaque conseil d'arrondissement ou presque, notre assemblée doit prendre position sur des acquisitions de la Ville de Paris par préemption. De toute évidence, la Mairie de Paris reste dans une logique d'accumulation pour faire du chiffre, alors que, Monsieur le Maire, vous n'avez de cesse de lui réclamer la réalisation d'équipements publics de proximité et celle de jardins, un meilleur accompagnement social pour les familles et une répartition plus équilibrée des logements sociaux afin de préserver la mixité sociale et éviter les phénomènes de ghettoïsation. Cela dit, ces phénomènes de préemption dans le diffus ne portent pas toujours chance à la Mairie de Paris. Souvenez-vous, la Mairie de Paris fit voter lors des Conseils de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 une délibération permettant l'extension du droit de préemption urbain renforcé - ou DPUR - à 257 copropriétés. Parmi ces 257 copropriétés, trois ont demandé au tribunal administratif de Paris d'annuler cette délibération, dénonçant notamment un excès de pouvoir de la Maire de Paris. Ce chiffre de trois copropriétés peut paraître faible, mais il faut tenir compte du contexte et des délais qu'il fallait respecter pour que ces recours soient recevables. Voici les adresses de ces copropriétés : 10 square

Clignancourt à Paris XVIIIe ; 2 cité du Midi à Paris XVIIIe ; 72-74 rue Léon-Frot à Paris XIe.

La copropriété du 10 square Clignancourt a obtenu en premier jugement de sortir du dispositif DPUR au motif qu'elle ne remplissait pas les critères du dispositif, les quatre critères définis par l'APUR et la Mairie de Paris, dont celui du logement social de fait. Par ailleurs, la Ville de Paris n'a pas fait appel de cette décision. La copropriété des 72 et 74 rue Léon-Frot a obtenu la même décision, mais cette fois devant la Cour administrative d'appel de Paris. Pour l'instant, je n'ai pas de nouvelles du dossier de la copropriété du 2 cité du Midi, l'affaire devant être jugée devant la Cour administrative d'appel de Paris. Dans ce troisième dossier, la Chambre nationale des propriétaires - CNP - s'est portée requérante pour poser une question prioritaire de constitutionnalité, objectant que la délibération votée met en cause le droit de propriété.

Comme vous le voyez, la liste des rebondissements judiciaires affectant la Ville de Paris s'allonge : Decaux, Vélib', voies sur berges, grand-roue, marché de Noël... L'exécutif parisien serait-il mal conseillé, voire dogmatique ? Sans nul doute un prochain conseil d'arrondissement me permettra d'apporter les informations concernant le DPUR que je ne suis pas en mesure de vous livrer aujourd'hui. En attendant, je vous invite, mes chers collègues, à voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour ces échos du Palais. Je vais maintenant passer au vote sur la délibération. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci, elle est rejetée.

Le projet de délibération est rejeté.